

Projet d'acquisition d'un siège

1. État des lieux

La Fédération occupe depuis bientôt une dizaine d'années les combles du château d'Asnières. Bien que l'accessibilité et le tarif aient été des avantages certains, cette occupation est aujourd'hui devenue urgente à reconsidérer, car elle ne répond plus aux besoins d'une fédération qui grandit et présente des risques de gestion importants.

En premier lieu, l'espace est devenu trop exiguë au regard du nombre de salariés et de conseillers techniques ministériels. La configuration des combles n'étant pas pensée pour des bureaux, l'unique open space est inadapté, notamment lorsque plusieurs salariés sont amenés à être au téléphone ou en visioconférence simultanément. Cette situation s'ajoute à une insuffisance des salles de réunions nécessaires au bon fonctionnement quotidien.

Par ailleurs, l'occupation présente un risque locatif puisque reposant sur un bail précaire, qui peut donc prendre fin très rapidement. Un départ précipité imposerait un déménagement dans l'urgence, générant des surcoûts importants et une désorganisation du travail des salariés.

L'acquisition d'un siège fédéral représente une opportunité stratégique de structuration de la Fédération, à l'image de nombreuses autres entités sportives.

Ce projet a été présenté à 2 reprises au comité directeur en novembre 2025 puis en mars 2026, et a abouti à un vote à l'unanimité pour qu'il soit présenté à l'AG.

2. Type de bien recherché

Le budget maximum est de 2 000 000 € (travaux inclus), en cohérence avec la capacité d'emprunt de la Fédération, pour un emplacement situé à Paris ou en première couronne comme actuellement, à proximité d'un arrêt de métro, afin de conserver un accès idéal pour les salariés.

Le futur siège doit intégrer les besoins suivants :

- **Espaces de travail** : bureaux fermés et ergonomiques garantissant des conditions de travail optimales pour les salariés.
- **Zones de stockage** dédiées pour le matériel fédéral et espace sécurisé pour la conservation des archives fédérales.
- **Salles de réunions et formations** : salles modulables pour les séances du comité directeur, les commissions, les sessions de l'Institut National de Formation...

- **Places de parking**

La surface cible est de 300 à 400 m² (avec 200 m² au minimum).

3. Financement

La solidité financière de la FFE, fondée sur la dynamique actuelle du nombre de licenciés et la gestion rigoureuse des comptes depuis plusieurs années, permet de porter ce projet. Des échanges ont d'ores-et-déjà eu lieu pour évaluer la capacité d'emprunt qui est de l'ordre de 2M€ pour un emprunt sur 25 ans, avec des remboursements (capital & intérêts) de 100k€ annuels. Les frais de fonctionnement seraient comparables à ceux actuellement supportés.

Par ailleurs, en tant que fédération délégataire et à l'image de ce que d'autres fédérations ont pu obtenir, des subventions d'investissement et d'aide à l'implantation seront recherchées auprès de l'Agence Nationale du Sport, la région Île-de-France et la ville d'Asnières-sur-Seine si une installation dans la même ville qu'actuellement se précise.

4. Délibération

Conformément à l'article 5.1 des statuts fédéraux, l'Assemblée Générale a compétence exclusive pour « *se prononcer sur **les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers**, sur la constitution d'hypothèques, sur les baux de plus de neuf ans et **les emprunts excédant la gestion courante*** ».

Il est par conséquent demandé à l'Assemblée Générale d'approuver le projet d'acquisition d'un siège fédéral dans les conditions décrites précédemment, incluant la souscription d'un emprunt excédant la gestion courante.